



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/05/2023

MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etai(ents) présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme FRANCOIS Vanessa, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Absents : 0

Excusés : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

**Etai(ents) excusé(s) :** M. DECLERCQ Ludovic donne procuration à Mme CHARROIS Nicole  
Mme PETAT COLLE Annick donne procuration à Mme BEURTON Sandrine  
M. ROUY Christophe, M. DELIEGE Fabrice, Mme LURION Eve-Hélène

**Etai(ents) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

## Subvention exceptionnelle Ecole de Musique Délibération n°2023 - 22

Date de convocation  
27/04/2023

Date d'affichage  
05/05/2023

Vu la demande de l'association de l'école de musique du Bayonnais,  
Considérant les événements organisés par l'association et son budget prévisionnel,

L'association demande à la Commune une subvention exceptionnelle à hauteur de 1000€ afin d'équilibrer son budget prévisionnel pour l'organisation du festival Zik'à Bayon et la fête de la musique.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

05/05/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Vauné)

**ACCEPTE**

Le versement de la somme de 1000€ à l'association de l'école de musique du Bayonnais.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Signature du secrétaire  
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

